L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : No 22 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
SAMEDI, 28 SEPTEMBRE 1889.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELLIA

Dès le 14 mai 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare rue des Champs-Elysées comme suit :

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville :

TOUS LES JOURS (le dimanche et le mercredi exceptés) à l'arrivée du train de Chartres P. M.

DE RETOUR.

Il laissera MADISONVILLE à 5.30 A. M.

EXCURSIONS :

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Mocinel's landing :

DIMANCHE et MERCREDI, à l'arrivée du train de 9h. A. M.
DIMANCHE et MERCREDI, à l'arrivée du train de 6 h. P. M.

Prix du trajet d'un côté à l'autre $1 00.
Prix (aller et retour) pour toutes les localités, jours d'excursion, $1 00.

Pas rage tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE, Agent.
14 avril — No. 47 rue Carondelet.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour la continent (cabines pourvues de sonnettes et lumière électrique), partiront du pied de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA GASCOGNE, Cantelli, samedi, 28 septembre
LA BRETAGNE, de Joannelin, samedi, 5 octobre
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 12 octobre

Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.
Première cabine.....$80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe.....$60
Entrepont, $35, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
Pour fret et passage, s'adresser à
J. D. DODART,
Agent principal à la Nile-Orléans, 61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 2 octobre, à 3 A. M. ces lignes se composent des steamers suivants :
KNICKERBOCKER, HUDSON.
LOUISIANA, NEW ORLEANS.
Le steamer
HUDSON, Capt. Freeman.
Viendra de son quai au pied de la rue Toulouse
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0
Passage—Cabine.....$40
Entrepont.....$30
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Havre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet, No 41.

CHEMINS DE FER.

Mississippi Valley ROUTE.

Louisville, New Orleans and Texas RAILWAY.

Arrivée.	Départ.
No1 Fast mail 9:45a m	No2 Fast mail 4:00p m.
No3 Express. 6:45p.m.	No 4 Express. 8:00a m.
No5 Baton Rouge accommodation, 10:10a.m.	No 6 Baton Rouge accommodation, 4:10 p.m.

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars-dortoirs Pullmans entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et autres endroits jusqu'à Vicksburg. Les passagers peuvent rester dans les chars-dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.

Les trains Nos 3 et 4 vont entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg. Les trains Nos 5 et 6 vont entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge.

Des correspondances de trains se font à Harrison pour Natchez et autres endroits sur le N. J. & C., à Vicksburg avec le V. S. & P. et V & M. R.R.; à Memphis, avec les lignes divergentes aux Little Rock, Hot Springs, Kansas City, St. Louis, Chicago, Louisville, les villes de l'Est et tous les endroits du Nord.

Bureau pour les billets 51 rue St Charles.
F. K. ROBBINS, R. E. LEONARDS,
Agt. gen. p. pass. Commercial Agent.
E. W. HOW, A. M. COOKE,
Agent gen. p. pass. Ass't G. M.
Memphis, Tenn. Nile Orléans, Lne.
4 nov—

Queen and Crescent Route.

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 27 heures.

Cette route la plus rapide, la ligne la plus courte, traversant Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

Cette route, via Cincinnati, pour aller à Toledo, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara et le Canada, New York, Boston, les Montagnes Adirondacks et White, et toutes les points dans le Nord et dans l'Est.

Bureau des tickets à la N. O., 24 rue Charles et au dépôt, coin Tremé et Levée.

R. H. Garrett, Div. Pass. Agent, Nile Orléans, Lne.
D. G. Edwards, Gen'l Pass. agent, Cincinnati, O.
24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Pa. Co.

Départ de la Nlle-Orléans Pacific Express, daily..... 7:15 am	Arrivée à la Nlle-Orléans Atlantic Express, daily..... 5:10 pm
San Antonio Express, daily..7:30 pm	New Orleans Express, daily.. 8:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orléans et San Francisco pour l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau cois Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. BEREVER, Traffic Manager.
W. O. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mar—1an

GUERIVEZ-VOUS du Chlore-Napthalème pour détruire les maladies, les germes et la contagion. A vend re par tous les droguistes.
7 juil.—3 m.

ASSURANCES.

Vingt-deuxième Etat Annuel

DE LA

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ses statuts et chartes, cette compagnie publie l'état suivant pour l'assurance du territoire le 31 décembre 1888 :

Primes d'assurance.....	$211,422 42	
Primes de risques.....	11,785 22	
Primes maritimes.....	6,070 31	
Primes des risques.....	1,350 27	
Total des primes.....	$185,614 22	
A ajouter : Primes non expirées de 1887.....	37,148 52	
		$222,762 74
A ajouter : Intérêt, profits et pertes.....	$26,374 15	
Moins salaires et dépenses générales.....	12,922 62	
	13,110	
Fonds de surplus de 1887.....	12,327 60	
Total.....		$248,226 00
Pertes payées : Sur risques de feu.....	971,986 24	
Sur risques maritimes	3,174 72	
Sur risques de rivières	1,500 00	
	976,370 96	
Compte de réassurance.....	31,000 00	
Primes remises et commissions.....	47,700 06	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, corps de pompiers et commissions.....	9,764 43	
		164,565 20
Profits bruts.....		$100,673 40
Réservé pour primes non expirées.....	$44,609 43	
Pertes non payées.....	11,587 96	
Dividende 5 pour cent, juillet 1888.....	10,000 00	
Dividende 5 pour cent, janvier 1889.....	10,000 00	
Fonds de surplus, 1888.....	24,476 05	
		$100,673 40

ACTIF

Billets reçus pour primes.....	$317 62
Primes en voie de collection.....	27,555 36
Prêts sur nantissement (dépôt de titres).....	32,875 00
Prêts sur hypothèques.....	5,575 00
Rente des Etats-Unis, vous d'Etat, comptabilité de ville et bons à prime.....	108,022 00
Stocks de banques, d'assurances et autres.....	21,579 00
Immeuble No 61 rue du Quay et autres propriétés foncières.....	69,619 24
Meubles de bureau et accessoires.....	4,027 44
Argent comptant qui en banque.....	19,135 66
	$300,673 40

PASSIF.

Capital-actions.....	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées.....	44,609 43
Réservé pour les pertes non payées.....	11,587 96
Réservé pour dividende non payées	20,000 00
Dividendes non réclamés.....	1,712 00
Surplus.....	123,116 73
	$402,013 51

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie

LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans, }

Fait et signé sous serment devant moi, notaire, ce 22me jour de janvier 1889.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 21 du courant, a résolu de payer sur des sommes (en cours) assurées, un dividende déclaré le 1er juillet 1888 "QUINZE POUR CENT", comme intérêt commutant sur le capitaux de la Compagnie, et de passer $24,416 73 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.

Robt. Maxwell,	W. R. Thompson,
G. W. Bentell,	Victor O. Fleur,
I. L. Lapeyre,	Jos. Vergez,
Colonel T. L. Mason,	A. Brian,
M. Lemle,	J. R. Walsh,
Chas. Rudkey,	Chas. Parlange,
F. J. Chenault,	Frederick Wing,
W. A. Phelps,	P. Werlein,
W. G. Vincent,	A. Bittinger,
J. M. Finnbrunah,	A. G. Leckie,
Chas. Ernest,	Geo. E. Coleman,
T. J. Cockburn,	Geo. Wolfe,
H. T. Cottam,	G. Moser,
J. A. Brandon,	J. A. C. Wolcott,
	A. M. Delavillebis

OFFICIEL

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pour dans l'année expirant le 31 décembre 1887.

DEPARTEMENT DE L'ESCOUTE, } Etat de la Louisiane. }

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi de la Législature Générale de l'Etat de la Louisiane, approuvée le 19 avril 1880 sous SAMUEL DOUGLAS MCENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont présentés et reçus par lui pour le même à cette intention des dispositions de l'Acte précité et qui sont restés sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont présentement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, ainsi que le montant des dépenses judiciaires de la Paroisse et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, sont présentés ci-dessous en résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct.

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, deux cent soixante-dix mille dollars..... 270,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, même jour, dix mille six cent six dollars, 67 cents..... 10,606 67

Montant des timbres judiciaires reçus par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent-vingt-six-mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents..... 196,629 75

Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars..... 270,000 00

Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, même jour, dix mille six cent six dollars, 67 cents..... 10,606 67

Montant des timbres judiciaires reçus par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent-vingt-six-mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents..... 196,629 75

Montant total des timbres judiciaires reçus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent-vingt-sept mille six cent soixante-douze dollars..... 207,236 42

Montant total des timbres judiciaires reçus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent-vingt-sept mille six cent soixante-douze dollars, et 42 cents..... 207,236 42

Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, deux cent-vingt-huit mille cinq cent soixante-douze dollars, et 42 cents..... 128,512 67

Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes Public contre le Fonds des Dépenses Judiciaires, dans l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations ci-dessus, ci-devant..... 108,436 77

Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit, en vertu de la loi No 113 de 1886, 1 vol. imprimé, cent cent-vingt-quatre dollars, et 5 cts..... 124 05

Pour salaires et rémunérations des sous-officiers de shériffs et employés de la paroisse d'Orléans, entre mois de fév. 1887, cent mille deux cent quatre-vingt-douze dollars, et 64 cents..... 100,241 62

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires de la paroisse 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, deux cent trois mille quatre cent trente-deux dollars, et 77 cents..... 208,432 77

Du fait de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, comme susdit, après le jour et l'an que dessus.

S. D. MCENERY,
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'Etat.

ASSURANCES.

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,

No. 14 rue Carondelet.

Situation de la Compagnie à la clôture du 31 décembre 1888.

Conformément à l'article 22 de ses chartes, la Compagnie publie l'état des affaires suivant de son situation pendant l'année écoulée le 31 décembre 1888 :

Primes d'assurance.....	$211,422 42	
Primes de risques.....	11,785 22	
Primes maritimes.....	6,070 31	
Primes des risques.....	1,350 27	
Primes nettes.....		$220,628 22
Intérêts, profits et pertes.....	26,374 15	
Moins salaires et dépenses générales.....	12,922 62	
	13,110	
Fonds de surplus de 1887.....	12,327 60	
		25,437 60
Total.....		$246,065 82
Pertes payées : Sur risques de feu.....	971,986 24	
Sur risques maritimes	3,174 72	
Sur risques de rivières	1,500 00	
	976,370 96	
Compte de réassurance.....	31,000 00	
Primes remises et commissions.....	47,700 06	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, corps de pompiers et commissions.....	9,764 43	
		164,565 20
Profits bruts.....		$100,673 40
Réservé pour primes non expirées.....	$44,609 43	
Pertes non payées.....	11,587 96	
Dividende 5 pour cent, juillet 1888.....	10,000 00	
Dividende 5 pour cent, janvier 1889.....	10,000 00	
Fonds de surplus, 1888.....	24,476 05	
		$100,673 40

ACTIF

Billets reçus pour primes.....	$317 62
Primes en voie de collection.....	27,555 36
Prêts sur nantissement (dépôt de titres).....	32,875 00
Prêts sur hypothèques.....	5,575 00
Rente des Etats-Unis, vous d'Etat, comptabilité de ville et bons à prime.....	108,022 00
Stocks de banques, d'assurances et autres.....	21,579 00
Immeuble No 61 rue du Quay et autres propriétés foncières.....	69,619 24
Meubles de bureau et accessoires.....	4,027 44
Argent comptant qui en banque.....	19,135 66
	$300,673 40

PASSIF.

Capital-actions.....	$200,000 00
Réservé pour primes non expirées.....	44,609 43
Réservé pour les pertes non payées.....	11,587 96
Réservé pour dividende non payées	20,000 00
Dividendes non réclamés.....	1,712 00
Surplus.....	123,116 73
	$402,013 51

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie

LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, } Paroisse d'Orléans, }

Fait et signé sous serment devant moi, notaire, ce 22me jour de janvier 1889.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 21 du courant, a résolu de payer sur des sommes (en cours) assurées, un dividende déclaré le 1er juillet 1888 "QUINZE POUR CENT", comme intérêt commutant sur le capitaux de la Compagnie, et de passer $24,416 73 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.

Robt. Maxwell,	W. R. Thompson,
G. W. Bentell,	Victor O. Fleur,
I. L. Lapeyre,	Jos. Vergez,
Colonel T. L. Mason,	A. Brian,
M. Lemle,	J. R. Walsh,
Chas. Rudkey,	Chas. Parlange,
F. J. Chenault,	Frederick Wing,
W. A. Phelps,	P. Werlein,
W. G. Vincent,	A. Bittinger,
J. M. Finnbrunah,	A. G. Leckie,
Chas. Ernest,	Geo. E. Coleman,
T. J. Cockburn,	Geo. Wolfe,
H. T. Cottam,	G. Moser,
J. A. Brandon,	J. A. C. Wolcott,
	A. M. Delavillebis

ASSURANCES.

Six-neuvième Etat Annuel

DE LA

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à ses chartes, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1888 :

Primes reçues pour risques d'incendie.....	$ 97,730 44	
A déduire : Primes non expirées pour 1887.....	20,668 44	
Surtaxes et profits et pertes.....	712 81	
		$ 76,349 19
A déduire : Pertes payées par les trésoriers.....	$30,728 04	
Réassurances.....	2,542 55	
Primes remboursées.....	2,168 06	
Taxes.....	4,417 66	
Dépenses de bureau et de commissions, comprenant salaires, loyers, bois, lumière, etc.....	23,173 62	
		61,266 93
Réservé pour pertes non réclamées.....		$47,654 43
Intérêt payé le 1er juillet 1888.....		$3,275 00
Intérêt et dividendes déclarés en janvier.....		7,412 50
Réservé pour primes non expirées pour 1888.....		14,027 11
		21,967 61
		$47,654 43

ACTIF.

Billets d'actions payé.....	$3,027 00
Prêts sur dépôts de titres (collatérales) et hypothèques.....	141,792 98
Rente des Etats-Unis.....	2,114 113
Propriétés immobilières.....	15,000 00
Argent en banque et comptant.....	27,442 21
Primes en voie de collection.....	41,625 49
Meubles de bureau et accessoires.....	4,573 53
	$234,573 90

PASSIF.

Capital-actions.....	$150,000 00
Réservé pour primes non expirées.....	5,575 94
Réservé pour primes non payées.....	21,967 61
Dividendes non réclamés.....	119,790 44
	$234,573 90

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.

J. F. MARKS, Président.
R. H. BENNETT, Secrétaire.

Fait et signé sous serment publiquement ce 22e jour de janvier 1889.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 22 janvier 1889.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt commutant de CINQ POUR CENT par dividende sur le CAPITAL POUR CENT.

J. F. MARKS, Président.
T. PEUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNETT, Secrétaire.

Conseil de Direction.

R. H. BENNETT,	JEO. PITTPATRICK
T. PEUDHOMME,	PETER BLAIR,
C. A. TAYLOR GAUDERA,	E. RIEWARD,
F. BONNEFOY,	W. TRAUGOTT,
JACOB SCHOEN,	H. BLAESSAR
J. F. MARKS,	J. H. SCHUMANN,
JNO. EVERETT,	W. BAKER,
OTTO VEGMAN,	F. BEAR,
A. A. MASSIENTE	REN. ESTEVANE

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is published Morning and Evening, and in the Morning edition is the only Francais-American Newspaper. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, Indian and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Daily (7 days), $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (6 double pages) published Saturday Morning.

Daily (6 days), $10; six months, $5.50; three months, $3; one month, $1.

CHARTE

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

QUTIL est par la présente fait et donné pour l'avoir, de Charles Gayarré, gentleman, soit, et de Charles Gayarré, pour la paroisse d'Orléans et l'Etat de la Louisiane, et ceux qui deviennent successeurs ou personnes ayant droit à cette dénomination, ci-après désignés comme l'Etat Hypothécaire et résidant dans cette paroisse, les personnes et ayants droit ci-dessus, ci-après sur les dispositions d'une loi de la législature de cet Etat comme comme les 10 Pa, et la session de 1888, approuvée le 29 juin, 1888, ainsi que sur les dispositions des lois de cet Etat relatives à l'organisation de corporations, elles qu'elles sont consolidées en une corporation dont l'objet et ci-après mentionné, et comme aux objections et conventions indiquées également ci-après, et qu'elles adoptent comme leur charte, savoir :

ARTICLE I.

Le nom de la corporation sera "THE NORTH AMERICAN REINSURANCE COMPANY (RIEGES UNION), LIMITED". La dite corporation aura sous ce nom le pouvoir de se poursuivre et de se faire poursuivre devant les cours de justice, à partir de la date de ses statuts, et jusqu'à ce qu'elle soit dissoute ou ses affaires liquidées, ainsi qu'il est ci-dessous ci-après.

ARTICLE II.

L'objet et le but de cette corporation sont l'exercice et le pouvoir de faire des affaires de réassurance contre les risques de feu, d'un tous les ans, et de la Nouvelle-Orléans, dans les limites de la Nouvelle-Orléans, dans les limites géographiques que le conseil de direction fixera, le but de la corporation est également d'exercer, pour les fins ci-dessus, des crédits, emprunts, etc., nécessaires à l'exécution de leurs projets. Il sera exigé un prix d'entrée pour les réassurances, et le prix sera fixé par le Conseil, lesquel prix et les autres détails de la vie sont déterminés par le conseil d'administration.

ARTICLE III.

Le domicile de la dite corporation sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, dans de la Louisiane ; toutes autres adresses ou personnes ayant de la corporation, ou dans le cas où il serait nécessaire de faire d'autres bureaux, ou dans un endroit de l'Etat.

ARTICLE IV.

Le fonds capital de cette association est fixé à la somme de cinquante mille dollars ($50,000), divisée en mille ($1,000) actions de vingt-cinq dollars ($25) chacune. Il sera payé en espèces, tout, ou partie, ou quatre quelques, dont trois cent vingt (320) pour cent, à la demande du conseil (50) pour cent, à payer à intervalles de deux mois au plus entre chaque paiement après avoir fixé chaque action annoncé le conseil, pour rapport, sur le paiement de la dernière quotité dans [illegible] billets de saisie avec signes chaque par le conseil d'administration ou un comité nommé dans ce but. Si une quotité n'est pas payée quand elle est due, le conseil pourra, après avoir jamais qui suivront, sans avis au commissaire, ou à la compagnie, et le paiement, et le [illegible] l'action ou les actions, sera forfait et dévolu au profit de la corporation.

Il pourra en outre, le conseil que ce capital ne doit pas être placé dans un but de profit et de spéculation, mais est destiné à acquérir les fonds de [illegible] pour le remboursement des dits fonds, [illegible] et à commencer les réparations, à [illegible] contrôle et à concurrir les dépenses nécessaires [illegible] que la réassurance ne les atteint le chiffre de vingt-trois mille dollars.

ARTICLE V.

Cette corporation a le droit, par l'entremise de son Conseil de Direction, de passer des opérations d'autre en jouissez avec son [illegible] d'employer un [illegible] particulier, de l'amender ou de le modifier ou de le [illegible] ; de délégué, nommer, salariser ou [illegible] et [illegible] des propriétés mobilières ou immobilières, de nommer tels administrateurs, [illegible] et employés que le conseil jugera [illegible] de la corporation ; de faire et établir des réglements et ceux réglements pour l'administration des affaires de la corporation, et de les modifier à son gré.

ARTICLE VI.

Le conseil d'administration se compposera de [illegible] de vingt-cinq [illegible] et pas plus de cinq [illegible] ; [illegible] ; [illegible] ;